

## **Motion 2728**

### **pour le retour du plat du jour**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la crise du Covid-19 et ses conséquences sur l'économie ;
- la fermeture des commerces dits non essentiels ;
- les mesures mises en place par les restaurateurs et les investissements consentis pour protéger leurs clients ;
- les conséquences de la fermeture des restaurants sur le tissu social et les échanges citoyens ;
- la limite à 5 personnes des réunions ou rencontres sportives ;
- le lourd tribut payé par le monde de la restauration et les fournisseurs locaux à la pandémie,

invite le Conseil d'Etat

- à obtenir du Conseil fédéral une ouverture plus précoce des restaurants et bars pour le service de midi ;
- à maintenir et surveiller l'observation stricte des mesures de protection sanitaires ;
- à s'assurer que cette ouverture soit facultative et qu'elle ne défavorise pas la perception des indemnités et RHT ou ne complique celles-ci pour les établissements ayant choisi de rester fermés.